



QUESTION ÉCRITE

de Monsieur le Député André FREDERIC
à Madame la Ministre Marie-Martine SCHYNS,
en charge de l'Enseignement obligatoire et des Bâtiments scolaires

Le 24 juin 2019

Une organisation sectaire à l'école ?

Madame la Ministre,

La liberté pédagogique est l'un des fondements de notre système d'enseignement. Elle permet aux équipes pédagogiques une très grande variété de moyens pour arriver aux attendus que le pouvoir régulateur fixe pour les différents niveaux d'étude. Bien évidemment cette liberté peut donner d'excellentes initiatives et de très bons résultats mais elle peut aussi ouvrir la porte à de biens curieux projets. Ainsi, un récent article de presse m'a particulièrement interpellé ; dans une école d'Oeudeghein, les élèves pratiquent la médiation. Jusqu'ici, pas de souci, pour cette pratique de plus en plus répandue, souvent à la satisfaction des enseignants et des élèves.

Par contre ce qui a éveillé mon attention, c'est l'organisation à laquelle il était fait appel : le *Maharishi Institute of Vedic Science*, l'antenne belge d'une organisation internationale qui promeut la « méditation transcendantale ». Cette association est bien connue pour avoir été pointée à plusieurs reprises comme un mouvement sectaire. Mais aussi d'avoir tenté à plusieurs reprises de prendre pied dans le monde scolaire...

Si cette organisation a été reprise, en France, dans la liste du fameux rapport parlementaire de 1995 sur les sectes, elle n'a pas manqué de tenter de se déployer en Belgique depuis lors.

En 2007, elle a organisé une série de conférence à destination de la communauté éducative. Plus encore, elle tenta de lancer une école privée sur des terrains lui appartenant à Woluwé Saint Lambert. L'idée était de dispenser des « *cours théoriques [...] dans différentes branches (mathématiques, géographie,...) à la lumière du « champ unifié »*. A cela s'ajouterait la pratique quotidienne des techniques de



Méditation »¹. La réponse de la commune fut négative et les demandes de subsides n'auraient pas abouti à une aide de quelque nature que ce soit.

En 2009, le Centre d'Information et d'avis sur les organisations sectaires nuisibles avait d'ailleurs remis un avis sur cette organisation montrant bien la dimension pseudo-scientifique et l'opacité de ses montages financiers. Si aucun acte significatif d'un mouvement sectaire n'avait été constaté, il y existait plusieurs motifs d'inquiétude.

En 2013, le mouvement fit de nouveau parler de lui avec une série de conférences à l'adresse des écoles pour présenter son programme « écoles sans stress ». Mais elle demeura lettre morte après une mobilisation visant à dénoncer l'opacité et la dangerosité de la conception de la méditation prônée par *Maharishi Institute of Vedic Science*.

Madame la Ministre, nous sommes là dans ce qu'il y a de plus dangereux et de sournois dans les manifestations sectaires ; la mainmise sur la santé des gens. Quand je lis dans l'article qu'une enseignante aurait été tentée de remettre une opération médicale pour lui substituer la méditation, je ne peux que sonner l'alarme, une fois encore. Ce genre de démarche est un danger mortel.

Madame la Ministre, vous avez indiqué, via votre porte-parole, que vous n'aviez été alertée d'aucune manière à propos de cette initiative. De plus, si vous rappeliez la plus élémentaire des vigilances, l'article concluait sur la liberté pédagogique des établissements scolaires et les bienfaits de la méditation sur le stress.

Je ne peux que m'inquiéter de cette conclusion légère. Il me semble que ce n'est pas de la vigilance qui est nécessaire mais bien une investigation sérieuse et critique pour voir si cette organisation ne commence pas à faire son nid dans notre système d'enseignement.

Dès lors, Madame la Ministre, estimez-vous nécessaire de prendre l'initiative de récolter le maximum d'informations sur les agissements de cette organisation au sein de notre système scolaire ? Avez-vous idée du nombre d'établissements qui ont été contactés ou qui suivent le programme du *Maharishi Institute of Vedic Science* ? Une information objective ne serait-elle pas nécessaire pour les PO comme pour les familles ? Le Centre d'Information et d'avis sur les organisations sectaires nuisibles ne devrait-il pas être sollicité ?

¹ *Avis du Centre d'Information et d'avis sur les organisations sectaires nuisibles (CIAOSN) concernant la Maharishi Global Financing Research Foundation / méditation transcendantale, Bruxelles, CIAOSN, Octobre 2009, p. 28*



Si la liberté pédagogique est un droit constitutionnel, elle n'est pas un absolu qui permettrait de s'affranchir de tout examen critique et objectif des outils et organisations qui franchissent le seuil de l'école.

Je vous remercie par avance pour vos réponses.

André FREDERIC

Député de la Fédération Wallonie-Bruxelles

**Réponse à la question écrite n° 1 du 12 août 2019, de Monsieur FREDERIC,
Député, à Madame Marie-Martine SCHYNS, Ministre de l'Éducation**

Objet : Organisation sectaire à l'école

Monsieur le Député,

Je n'ai été alertée d'aucune manière des pratiques que vous mentionnez dans cette école d'Oeudeghien.

Le CIAOSN a en effet remis un avis en 2009 qui mentionne le montage financier et la dimension pseudo-scientifique du *Maharishi Institute of Vedic Science* sans pour autant dénoter d'une véritable pratique sectaire.

Même si les cas « d'intrusion » de sectes dans les écoles sont extrêmement rares, il est essentiel de rester vigilant dans les contacts et rapports avec des acteurs extérieurs.

Dix ans après l'avis émis par le CIAOSN, je me charge d'interpeller ce dernier ainsi que le service de l'Inspection de mon administration afin d'une part de remettre à jour les données du Centre sur cette organisation ; et d'autre part de déterminer son inclusion dans le système d'enseignement ainsi que de procéder à une mise en garde à l'attention des enseignants.

Je rappelle que le CIAOSN reste à disposition de toutes les écoles en cas de problème.

Je vous remercie pour votre question.

Marie-Martine SCHYNS
Ministre de l'Éducation